



TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique
en Afrique

unsplash.com - @USGS - Oasis de Terkezi - Tchad

BAROMÈTRE DE LA DÉMOCRATIE AU SAHEL



Tournons La Page - Manifestation citoyenne à Niamey en 2019

Présentation de Tournons La Page



TOURNONS LA PAGE
Pour l'alternance démocratique
en Afrique

Tournons La Page (TLP) est un mouvement international, réunissant plus de 230 organisations des sociétés civiles dont l'objectif est la promotion de l'alternance démocratique et de la bonne gouvernance. Créé en 2014, Tournons La Page regroupe aujourd'hui 15 coalitions (Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Europe, Gabon, Guinée, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République Démocratique du Congo, Tchad et Togo).

Guide des abréviations

AIGE	—————	Autorité indépendante de gestion des élections
AFD	—————	Agence française de développement
CDP	—————	Congrès pour la démocratie et le progrès
CENI	—————	Commission électorale nationale indépendante
CMA	—————	Coordination des mouvements de l'Azawad
CNDH	—————	Commission nationale des droits de l'Homme
CNM	—————	Conseil national de la magistrature
FACT	—————	Front pour l'alternance et la concorde au Tchad
HCDH	—————	Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
MINUSMA	—————	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
MODELE	—————	Mission d'observation des élections du Mali
NDI	—————	Institut national démocratique (National Democratic Institute)
ONG	—————	Organisation non gouvernementale
ONU	—————	Organisation des Nations unies
OSC	—————	Organisation de la société civile
PASAS	—————	Plateforme d'analyse, de suivi et d'apprentissage au Sahel
RDC	—————	République démocratique du Congo
RSF	—————	Reporters Sans Frontières
SOMIDA	—————	Société des mines de Dasa
SOPAMIN	—————	Société du patrimoine des mines du Niger
TLP	—————	Tournons La Page
UPC	—————	Union pour le progrès et le changement

Table des matières

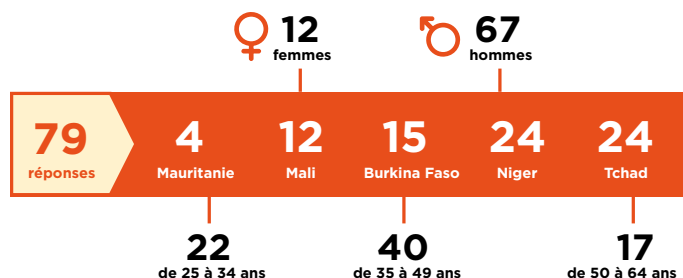
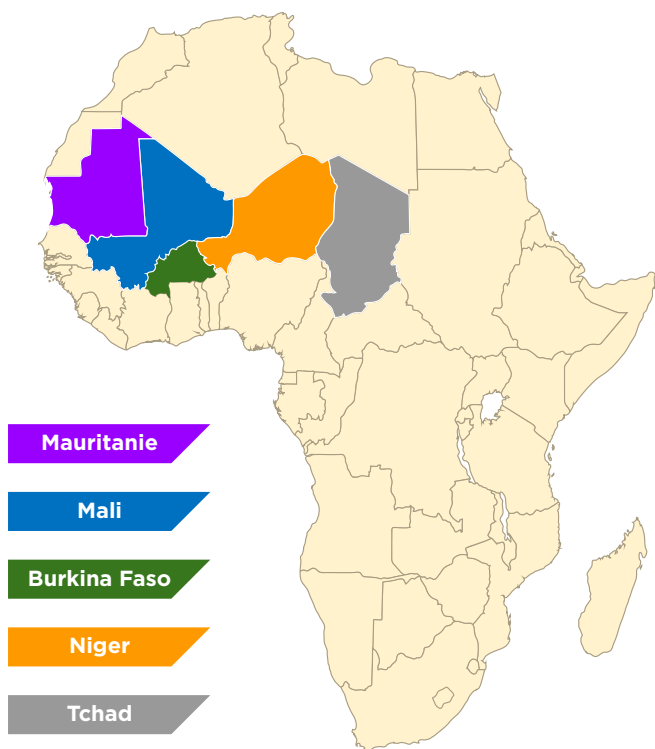
Notre démarche	6
Introduction	7
Pluralisme et participation politique	9
Un processus électoral entaché de dysfonctionnements	9
Suffrage universel	9
Élections libres, équitables et transparentes	10
L'opposition muselée, l'alternance est compromise	12
Multipartisme	12
Contre-pouvoirs	13
Une participation faible/tronquée à la vie politique	14
Vote	14
Participation des femmes	15
Gouvernance et fonctionnement du pouvoir	17
Des enjeux autour de la souveraineté	17
Contrôle territorial	17
Influence extérieure	18
La séparation des pouvoirs n'est pas effective	20
Sphères politique, militaire et religieuse	20
Soutien populaire	21
La mauvaise gouvernance suscite la méfiance du peuple	22
Corruption	22
Justice	23
Libertés publiques et droits humains	25
Les droits des citoyen-ne-s sont de plus en plus menacés	25
Liberté d'expression et de manifestation	25
Liberté d'information et de la presse	27
Un long chemin vers l'égalité effective	28
Discriminations sociales et inégalités	28
Inégalités de genre	30
Conclusion	32
Recommandations	33

NB : Dans le cadre de ce document, le terme « Sahel » est défini de manière restrictive et fait référence aux pays regroupés au sein du G5 Sahel : Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

La démocratie est en recul sur le continent africain¹, et notamment au Sahel - une région qui a connu pas moins de 6 coups d'État depuis 2020, entre le Mali, le Tchad, le Burkina Faso, et très récemment le Niger, le 26 juillet 2023. Outre ces changements de régime anticonstitutionnels, nombre d'expert·e·s, organisations non gouvernementales (ONG) et acteur·ice·s des sociétés civiles s'inquiètent face à la réduction de l'espace civique et la multiplication de lois liberticides sous prétexte d'insécurité.

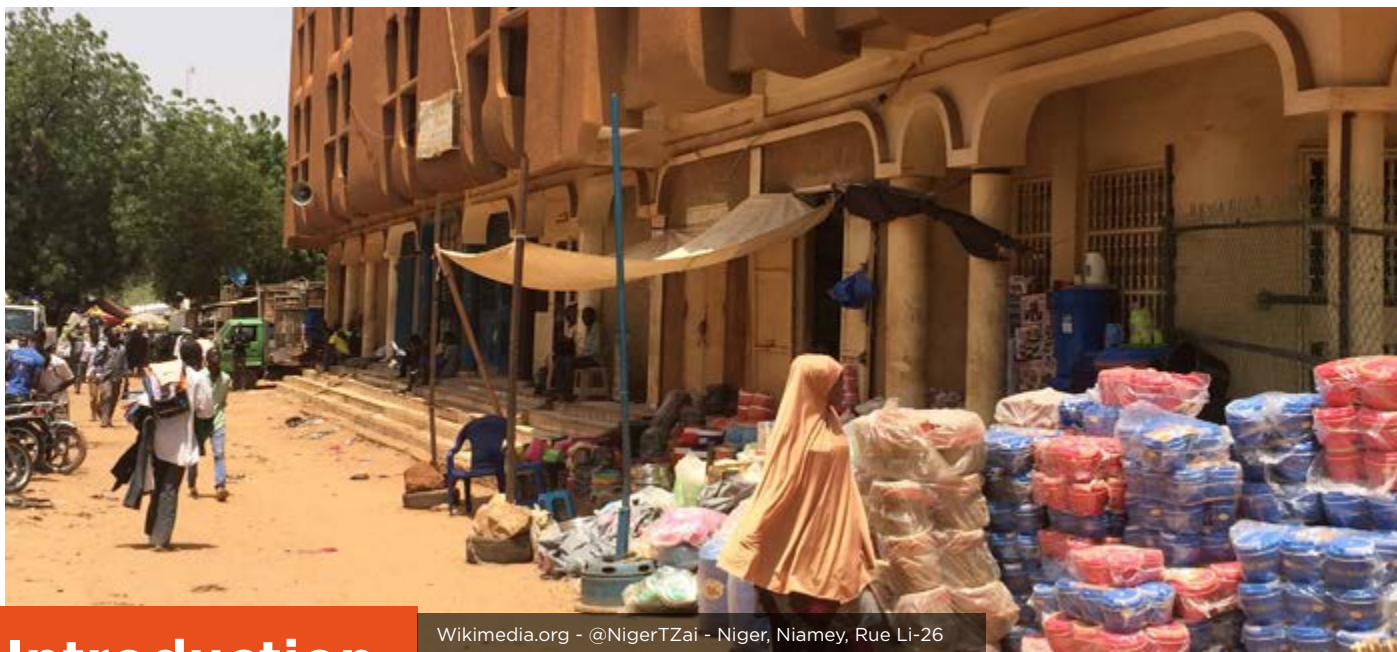
Afin de mieux saisir les tenants et les aboutissants de ce repli démocratique, Tournons La Page a recueilli le vécu de citoyen·ne·s de 5 pays du Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), permettant de dresser un état des lieux de la démocratie dans cette région. Notre ambition n'est pas de se substituer aux classements qui existent déjà, mais véritablement de se concentrer sur les expériences et les ressentis d'un échantillon de citoyen·e·s sahélien·ne·s, et de montrer les résistances à l'œuvre en proposant un focus géographique pertinent.

Pour ce faire, nous avons construit un questionnaire semi-directif, anonyme et en ligne, que nous avons diffusé auprès des coalitions nationales TLP au Sahel (Mali, Niger et Tchad) et de nos partenaires travaillant avec des acteur·ice·s de la société civile dans cette région. Le questionnaire est resté ouvert du 15 mai au 30 juin 2023, et durant ce laps de temps nous avons récolté 79 réponses.



Cette enquête résulte de l'analyse de ces réponses (présentées sous forme de pourcentages arrondis à l'unité), accompagnées de données issues de sources académiques et journalistiques. Elle n'a pas la prétention d'être représentative de l'ensemble des citoyen·e·s sahélien·ne·s; en raison d'une part du nombre de réponses récoltées, et d'autre part du manque d'accès au terrain pour favoriser la diffusion du questionnaire hors des réseaux militants. À travers cette étude, TLP entend surtout alimenter la réflexion autour des expériences démocratiques et formes de résistance dans la région sahélienne.

¹ « Le score de Gouvernance globale de l'Afrique stagne depuis 2019 et la majeure partie du continent est moins sûre et moins démocratique en 2021 qu'elle ne l'était en 2012 », précise le dernier rapport de la fondation Mo Ibrahim sur la démocratie en Afrique, qui note également une « inquiétante décennie de coups d'État récurrents au Sahel ». Ce déclin n'est toutefois pas propre au continent africain, mais s'inscrit dans une tendance globale de recul des démocraties au profit de régimes autoritaires. Fondation Mo Ibrahim, Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique 2022, janvier 2023



Wikimedia.org - @NigerTZai - Niger, Niamey, Rue Li-26

Introduction

Le 26 juillet 2023, au **Niger**, des soldats de la garde présidentielle ont renversé le président Mohamed Bazoum, élu en 2021. Ce coup d'État intervient dans un contexte d'aggravation de la situation sécuritaire et économique, accompagnée d'un grave rétrécissement de l'espace civique². D'une part, l'État est régulièrement accusé de corruption et peine à garantir sa part du contrat social, de sorte que les inégalités sont en pleine croissance. D'autre part, la violence djihadiste persiste malgré la présence de forces armées étrangères, favorisant l'émergence de discours souverainistes et populistes. Ce sont sensiblement les mêmes raisons qui ont conduit aux coups d'État au **Mali** et au **Burkina Faso** ces trois dernières années.

Mais si les coups d'État portent pour ainsi dire un coup fatal à la démocratie, ils n'en sont pas les seuls maux. Avant même l'arrivée au pouvoir des juntes, les régimes politiques sahéliens tendaient davantage vers l'autoritarisme que vers la démocratie³. Interdiction des manifestations, persécution des opposant·e·s, discriminations sociales... Autant de phénomènes observés dans la région et qui rappellent que la simple tenue d'élections ne suffit pas à parler de démocratie. D'autant plus lorsque celles-ci font l'objet de fraudes et d'intimidations.

Le terme « démocratie » provient du grec *dêmos*, «peuple», et de *kratos*, « pouvoir ». Il s'agit donc littéralement d'un système politique où le pouvoir appartient au peuple, qui l'exerce directement ou via des représentant·e·s élu·e·s. Outre la souveraineté populaire, plusieurs principes sous-tendent un régime démocratique : égalité devant la loi, libertés individuelles, respect de l'État de droit, séparation des pouvoirs, indépendance de la justice ou encore existence de contre-pouvoirs.

La présente publication dresse un état des lieux de la démocratie au Sahel à partir de trois grands critères :
1) Le pluralisme et la participation politique ;
2) La gouvernance et le fonctionnement du pouvoir ;
3) Les libertés publiques et les droits humains.

² Au Niger, entre 2014 et 2022, au moins 53 manifestations ont été interdites, au moins 1091 personnes ont fait l'objet de séjours en détention préventive, allant jusqu'à 19 mois d'incarcération. Internet a également été coupé à trois reprises afin de limiter la médiatisation de la répression par les forces de sécurité, violant ainsi le droit à l'information. Tournons La Page, L'espace civique en voie d'extinction, juin 2022

³ En 2019, le Burkina Faso et le Mali étaient considérés comme des régimes hybrides selon l'Indice de la démocratie. La Mauritanie, le Niger et le Tchad faisaient quant à eux partie des régimes autoritaires. The Economist, Democracy Index 2019 A year of democratic setbacks and popular protest, janvier 2020

Un processus électoral entaché de dysfonctionnements

Suffrage universel

Au Sahel, les chefs d'États sont élus au suffrage universel direct, conformément aux Constitutions en vigueur, souvent suspendues par les coups d'État. Cela signifie que chaque citoyen·ne a le droit de vote, indépendamment de son sexe, sa couleur de peau, son ethnique, sa religion, etc. Certes, il faut être inscrit·e sur les listes électorales, et répondre à des critères d'âge minimal ou de nationalité, mais ce mode de scrutin favorise la participation politique du plus grand nombre et permet l'expression de la souveraineté populaire, élément indispensable dans un régime démocratique. Pourtant, bien que garanti par les textes, le suffrage universel peine à s'exprimer dans la région sahélienne. À la question « *Le suffrage universel est-il une réalité dans votre pays (tout le monde a le droit et la possibilité matérielle/économique/sociale d'aller voter) ?* », plus de la moitié des sondé·e·s ont en effet répondu « *pas vraiment* » (34%) ou « *pas du tout* » (18%).

D'une part, plusieurs pays sont en proie à des conflits intercommunautaires et attaques de groupes terroristes, ce qui complique fortement la mise en œuvre des scrutins et menace le droit de vote.

Au **Niger**, lors de l'élection présidentielle de 2020-2021, les régions de Tillabéri et Diffa ont connu de graves violences au cours de la journée électorale. Plusieurs bureaux de vote ont été attaqués et ont vu leur matériel électoral volé ou détruit. Huit agents de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ont également été tués dans les communes de Dargou et Garin Gorou⁴.

Au **Mali**, le référendum constitutionnel qui s'est tenu le 18 juin 2023 affiche un taux de participation de 28% seulement selon la Mission d'observation des élections du Mali (MODELE)⁵. Non seulement ce bilan contredit les chiffres annoncés par l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGE)⁶, mais la MODELE a également dénoncé un manque de consultation dans la région de Kidal. Celle-ci est contrôlée par la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), une coalition indépendantiste qui s'est opposée à l'acheminement du matériel électoral sur fond de désaccords politiques⁷. D'autres régions en proie à l'insécurité ont également connu un scrutin partiel : c'est le cas de Ménaka, où les opérations se sont limitées à la capitale régionale en raison de la présence du groupe État islamique, ou encore de Mopti, où plus de 80 bureaux de votes sont restés fermés⁸.

Au **Burkina Faso**, lors de l'élection présidentielle de 2020, près de 400 000 personnes n'ont pas été enrôlées sur les listes électorales pour cause d'insécurité⁹. À cela s'ajoutent les réfugié·e·s internes (un million en août 2020, plus de deux millions en mai 2023) qui, dépourvu·e·s de documents d'identité ou carte d'électeur·ice (50% des cas au Sahel en 2020 selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés), sont largement exclu·e·s des listes et ne peuvent donc exercer leur droit de vote¹⁰. En outre, le 25 août 2020 le parlement burkinabè a adopté une loi autorisant la validation des résultats des élections sans que celles-ci couvrent l'ensemble du territoire, ce qui va à l'encontre du principe du suffrage universel.

D'autre part, le système électoral lui-même présente des limites. Faute d'état civil fiable, de nombreux·ses Sahélien·ne·s ne possèdent pas de papiers d'identité, et se trouvent donc dans l'incapacité d'exercer leur droit de vote. Pour identifier ces électeur·ice·s, plusieurs solutions ont été mises en œuvre, non sans risque pour la démocratie.

Au **Niger**, lors de l'élection présidentielle de 2016, la Cour constitutionnelle a autorisé le recours au « *vote par témoignage* », une pratique qui permet à une personne dépourvue de documents d'identité de voter dès lors que deux autres personnes attestent de son identité. Cette méthode, qui concernait alors plus d'1,5 million de Nigérien·ne·s¹¹, a été fortement décriée par l'opposition et la société civile, qui l'ont accusée de favoriser les fraudes électorales.

Au **Tchad**, c'est vers la biométrie que le gouvernement s'est tourné durant l'élection présidentielle de 2016. Mise en avant comme étant un moyen efficace d'enrôler les électeur·ice·s, la technologie n'a cependant empêché ni les fraudes et les violences, ni Idriss Déby Itno de briguer un cinquième mandat. Comme l'explique la chercheuse Marielle Debos, la biométrie a « *permis de dégager un consensus sur les avantages d'une élection organisée dans un climat politique militarisé. Il s'agissait d'accepter les résultats et de cautionner l'élection, plutôt que de promouvoir la démocratie* »¹².

Ainsi, que ce soit en raison du risque sécuritaire (réel ou instrumentalisé) ou des failles du système électoral (induit en grande partie par la faiblesse de l'état civil), le suffrage universel n'est pas complètement garanti au Sahel. Faute d'inclusivité et de restructuration administrative, les élections manquent de légitimité et contribuent à alimenter un sentiment de marginalisation dans certaines régions ou communautés.



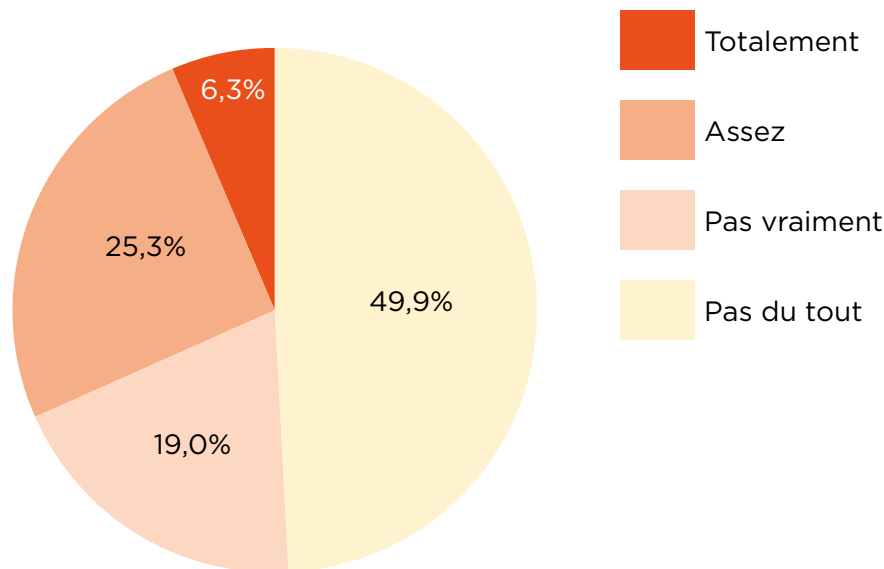
Flickr.com - Mission de l'ONU au Mali - @MINUSMA/Harandane Dicko

- 4 OPELE, NIGER Deuxième tour des élections présidentielles, entre violences et vol de voix : un hold-up électoral?, 2021
- 5 Le 23 juin 2023, le président de l'autorité indépendante de gestion des élections (AIGE), Moustapha Cissé, a annoncé un taux de participation de 39,4%, précisant que « le scrutin référendaire s'est tenu sur l'ensemble du territoire... excepté 1 121 bureaux de vote (sur 24 416) ». Le Monde, Référendum constitutionnel au Mali : le oui l'emporte massivement, l'opposition dénonce « le pire scrutin de l'histoire », 24 juin 2023
- 6 Ibid
- 7 Le Monde, Au Mali, le vote par référendum sur la Constitution entravé dans le Nord et le Centre, 18 juin 2023
- 8 Ibid
- 9 Le Monde, Au Burkina Faso, les déplacés sont les grands oubliés des élections de novembre, 26 octobre 2020
- 10 Observatoire Pharos, Sous-participation des déplacés internes au processus électoral du Burkina Faso, 19 novembre 2020
- 11 Jeune Afrique, Présidentielle au Niger : le vote « par témoignage », critiqué par l'opposition autorisée par la justice, 20 février 2016
- 12 Afrique XXI, Biométrie électorale, un mirage démocratique, 6 septembre 2021

Élections libres, équitables et transparentes

Lorsqu'on veut jauger le caractère démocratique d'un processus électoral, on cherche également à savoir si les élections sont libres, équitables et transparentes. C'est-à-dire si la population est notamment en capacité de s'informer, d'exprimer ses opinions politiques et d'accéder au suffrage sur une base d'égalité et de manière régulière. Au Sahel, ces libertés semblent compromises. À la question « *Les élections sont-elles libres, équitables et transparentes (information, discussion, accès, égalité et régularité) ?* », près de la moitié des sondé-e-s (49%) ont répondu « *pas du tout* ».

« *Les élections sont-elles libres, équitables et transparentes (information, discussion, accès, égalité et régularité) ?* »



Ce constat s'explique notamment par une tendance générale des autorités à entraver les élections - si tant est qu'elles ne les reportent pas, comme c'est aujourd'hui le cas au [Mali](#), où les élections ont été reportées à février 2024, soit deux ans après l'échéance initialement fixée et quatre ans après la prise de pouvoir par les militaires¹³, mais aussi au [Tchad](#), où Mahamat Idriss Déby a prolongé la période de transition de 24 mois en octobre 2022¹⁴, ainsi qu'au [Burkina Faso](#), où la junte est accusée de jouer la montre vis-à-vis du calendrier électoral¹⁵.

D'un côté, l'accès à l'information et le partage d'opinions sont particulièrement menacés en période électorale. Selon une étude d'Open Tech Fund, en Afrique, « *un tiers de toutes les élections nationales entre 2015 et 2018 ont été accompagnées d'une coupure d'Internet* »¹⁶. Au Sahel, on peut citer l'exemple de la [Mauritanie](#), où l'Internet mobile a été coupé en 2019 à l'annonce de la victoire du président sortant Mohamed Ould Ghazouani, ou bien plus récemment celui du [Niger](#), où des troubles

post-électorales ont eu lieu en 2021, accompagnés durant dix jours d'une coupure Internet. Ces coupures sont préjudiciables pour les processus électoraux et, comme l'explique le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), « *elles nuisent particulièrement aux groupes d'opposition qui ont moins de ressources, et qui peuvent être éminemment tributaires des canaux en ligne pour faire campagne et assurer la mobilisation. Elles entravent en outre fortement le travail des journalistes et des médias en général, qui sont un élément clef d'élections équitables* »¹⁷.

¹³ Le Monde, Mali : après le report du référendum constitutionnel, la junte accusée de « jouer la montre », 16 mars 2023

¹⁴ France 24, Le Tchad prolonge de deux ans maximum la transition vers des élections, 1 octobre 2022

¹⁵ Jeune Afrique, Vers un glissement du calendrier électoral au Burkina Faso ?, 7 juillet 2023

¹⁶ Democracy in Africa, What we do (not) know about Internet shutdowns in Africa, 20 septembre 2020

¹⁷ Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), Coupures de l'accès à Internet : tendances, causes, implications juridiques et conséquences sur une série de droits de l'homme, 13 mai 2022

De l'autre côté, des stratégies d'intimidation et des violences peuvent éclater pendant les campagnes électorales. Ce fut notamment le cas au Tchad lors de l'élection présidentielle de 2021, où une lourde répression s'est abattue sur les opposant-e-s au président sortant Idriss Déby Itno. Manifestations interdites, usage disproportionné de la force, arrestations arbitraires... nombre d'abus ont ainsi été rapportés par l'ONG Human Rights Watch¹⁸. Un candidat de l'opposition, Yaya Dillo, a également déclaré avoir subi une violente attaque à son domicile, au cours de laquelle les forces de sécurité auraient tué sa mère et blessé d'autres membres de sa famille¹⁹. Par la suite, plusieurs candidats se sont retirés de la course à la présidentielle.

S'ajoutent à cela des manœuvres frauduleuses telles que le bourrage des urnes ou le simulacre de vote, comme cela a récemment été le cas au Mali, dans la ville d'Aguelhok. Le jour du scrutin, le 18 juin 2023, la télévision nationale a diffusé une vidéo tournée au téléphone portable et montrant une urne posée au sol au milieu d'hommes, masqués et assis sur des nattes, et une personne avec un bulletin de vote à la main²⁰. Dénoncée de toutes parts, y compris par certains agents de l'AIGE²¹, cette mascarade électorale met en lumière l'ampleur des fraudes d'un scrutin où le « oui » l'a emporté à 97%²².

En Mauritanie également, les résultats des dernières élections législatives, régionales et municipales ont été contestés par l'opposition pour cause de « fraudes énormes »²³. Y compris au sein de la majorité présidentielle, plusieurs partis ont dénoncé des « manquements et des faiblesses notoires (dans le fonctionnement) de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) »²⁴. Ces institutions sont régulièrement accusées de manquer d'impartialité, en particulier lorsqu'elles tardent à publier les résultats, ce qui peut pousser certains candidats à s'auto-proclamer vainqueur et ainsi donner lieu à une crise post-électorale.

Enfin, au Niger, les résultats de l'élection présidentielle de 2021 ont été contestés par l'opposition notamment à cause des taux de participation jugés non crédibles dans certaines zones nomades des régions de Tahoua et Agadez, dans le nord du pays. Ainsi, alors qu'on voit habituellement autour de 40% de participation, des taux records ont été enregistrés, jusqu'à 103,07% dans la commune de Timia, à la quasi-unanimité pour le candidat du parti au pouvoir, Mohamed Bazoum²⁵.

18 Human Rights Watch, Tchad : Répression préélectorale contre les opposants, 8 avril 2021

19 Ibid

20 RFI, Référendum au Mali: y a-t-il eu vote à Aguelhok et dans la région de Kidal?, 20 juin 2023

21 AFP Factuel, Référendum au Mali: la région de Kidal n'a pas pris part au vote, 28 juin 2023

22 Le Monde, Référendum constitutionnel au Mali : le oui l'emporte massivement, l'opposition dénonce « le pire scrutin de l'histoire », 24 juin 2023

23 France 24, En Mauritanie, le parti au pouvoir remporte les élections législatives, régionales et municipales, 22 mai 2023

24 Ibid

25 OPELE, Niger, Deuxième tour des élections présidentielles, entre violences et vol de voix : un hold-up électoral?, Février 2021

L'opposition muselée, l'alternance est compromise

Multipartisme

Un autre fondement de la démocratie réside dans le multipartisme, c'est-à-dire la présence dans la vie politique et parlementaire d'au moins deux partis. Il repose sur la liberté d'association et s'oppose notamment au principe du parti unique en permettant à différentes sensibilités de prendre place dans le débat public, et donc l'existence de partis dits d'opposition. Cependant, l'existence de ces partis ne suffit pas, encore faut-il qu'ils aient des leviers d'actions pour s'opposer au pouvoir en place.

Dans notre questionnaire, nous avons demandé à nos enquêté-e-s sahélien-ne-s si l'opposition occupait une place importante dans le paysage politique de leurs pays respectifs, et si une alternance entre les partis était possible. Si la première question a récolté une majorité de « *pas vraiment* » (38%), la seconde a quant à elle donné lieu à des avis plus tranchés, avec une majorité de « *pas du tout* » (41%).

C'est ce qu'on remarque au **Burkina Faso**, où les répondant-e-s ont émis un avis plutôt favorable à la place de l'opposition (13% ont répondu « *pas vraiment* » ou « *pas du tout* » à la première question), tout en reconnaissant son incapacité à succéder au parti au pouvoir (60% des personnes ont répondu « *pas vraiment* » à la seconde question). Ce, alors que l'activité des partis politiques est suspendue depuis le 30 septembre 2022, date à laquelle le capitaine Ibrahim Traoré a pris le pouvoir par un coup d'État. Ce même jour, il suspendait par voie de communiqué « *toute activité politique* » et « *toute activité des organisations de la société civile* »²⁶. Le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) et l'Union pour le progrès et le changement (UPC), deux partis d'opposition, ont ainsi été rappelés à l'ordre ces derniers mois après avoir voulu organiser des réunions de leurs bureaux politiques. Cela constitue une violation évidente de la liberté de réunion²⁷.

Même constat au **Mali**, où la moitié des enquêté-e-s ont répondu que l'opposition occupe « *totalemment* » une place importante dans le paysage politique. Concernant l'alternance entre les partis, les avis sont moins tranchés, avec seulement 17% de « *totalemment* » et 25% de « *assez* ». S'il est vrai que le Mali, contrairement à son voisin burkinabé, n'a pas suspendu l'activité des partis politiques après les coups d'État d'août 2020 et mai 2021, ces derniers n'en restent pas moins fragilisés. Outre les divisions internes et la frilosité générale à se revendiquer de l'opposition²⁸, les partis politiques disposent aujourd'hui de peu de leviers pour s'opposer à la junte d'Assimi Goïta. À titre d'exemple, les membres de l'« *Appel du 20 février 2023 pour sauver le Mali* » ne sont pas parvenus à empêcher la tenue du référendum constitutionnel du 18 juin 2023 malgré leur recours en justice²⁹.

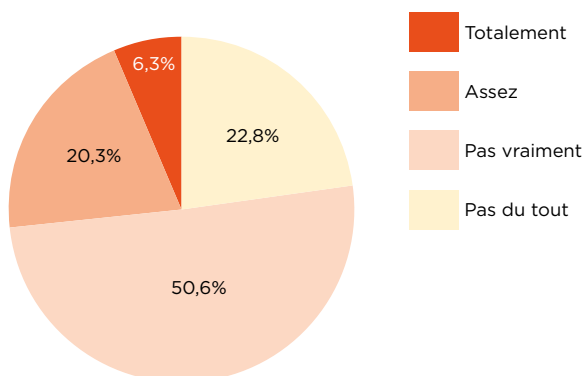


²⁶ Jeune Afrique, Au Burkina Faso, l'UPC de Zéphirin Diabré saisit la justice pour contester l'interdiction de ses activités, 15 février 2023
²⁷ Ibid
²⁸ Jeune Afrique, Face à Assimi Goïta, existe-t-il encore une opposition ?, 10 mai 2023
²⁹ RFI, Mali: après les religieux, des politiques s'opposent au référendum sur le projet de Constitution, 8 mai 2023

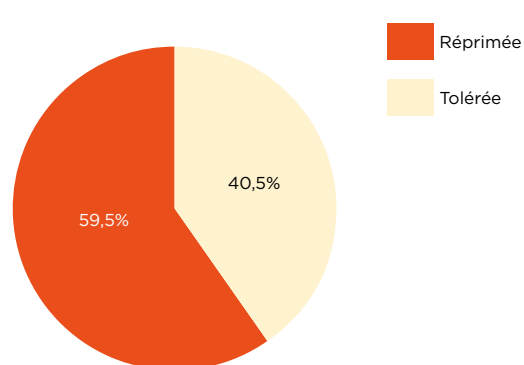
Contre-pouvoirs

Au Sahel, de manière générale, les leviers d'actions pour contrer le pouvoir exécutif sont limités. C'est ce que confirment les résultats de notre questionnaire : à la question « *L'opposition dispose-t-elle réellement de leviers d'actions/contre-pouvoirs ?* », la majorité des personnes interrogées ont répondu « *pas vraiment* » (51%), suivi par « *pas du tout* » (23%) et « *assez* » (6%). Plus édifiant encore, près de 60% des répondant-e-s ont estimé que l'opposition était plutôt réprimée par les autorités.

« *L'opposition dispose-t-elle réellement de leviers d'actions/contre-pouvoirs ?* »



« *L'opposition est-elle plutôt tolérée ou réprimée par les autorités ?* »



Au Tchad en particulier, ce constat de l'étouffement de l'opposition fait consensus. Dirigé pendant trente ans par Idriss Déby Itno, le pays est aujourd'hui aux mains de son fils Mahamat Idriss Déby, qui a pris le pouvoir par un coup d'État en avril 2021 après la mort de son père. Non seulement cette continuité dynastique témoigne de l'affaiblissement des partis d'opposition, mais elle s'appuie également sur la violence et la répression. En mai, puis en août et en septembre 2022, des manifestations contre la transition militaire et la présence française au Tchad prévues par la coalition d'opposition Wakit Tama ont été interdites par le ministère de la Sécurité, qui a mis en avant de possibles troubles à l'ordre public³⁰. À plusieurs reprises au cours de cette même année, on a constaté un recours excessif à la violence par les forces de sécurité. Le 20 octobre notamment, à l'occasion d'une manifestation contre la prolongation de la période de transition, au moins 128 personnes ont été tuées et 518 blessées selon la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH)³¹. Plusieurs faits d'arrestations et de détentions arbitraires ont également été rapportés³², et 7 partis politiques ont été suspendus d'activités pendant 3 mois³³.

Mais cette stratégie d'affaiblissement va au-delà des partis politiques, elle touche également le pouvoir législatif, ainsi que les autorités décentralisées. Toujours au Tchad, la IV^e République instaurée en 2018 par Idriss Déby Itno a consacré un régime présidentiel « intégral ». Concrètement, le poste de Premier ministre a été supprimé, et les pouvoirs du chef de l'État renforcés³⁴. Ce dernier conserve non seulement son droit de dissoudre l'Assemblée nationale, de légiférer par ordonnances et d'initier un référendum, mais il pèse également davantage dans la nomination des juges de la Cour suprême - institution dont les compétences se sont tant élargies qu'elle empêche l'émergence d'un contre-pouvoir juridique qui émanerait d'autres organes³⁵. La révision constitutionnelle de 2020 a permis la création d'un Sénat et d'un poste de vice-président³⁶, mais les ministres restent nommés par le Président de la République (art. 105). Du point de vue de la décentralisation, la Constitution de 2018 a opéré un nouveau découpage administratif du pays sans pour autant déléguer davantage de pouvoir à ces « *collectivités autonomes* ». Le projet constitutionnel du gouvernement de transition de Mahamat Idriss Déby table aujourd'hui sur une « *décentralisation effective* » au sein de « *collectivités autonomes, en lieu et place de collectivités territoriales décentralisées qui s'administrent librement par des assemblées élues, dotées de la personnalité morale, et leur autonomie administrative, financière, patrimoniale et économique* »³⁷. Reste à voir si les promesses seront tenues.

³⁰ Amnesty International, Rapport 2022/23 : la situation des droits humains dans le monde, 27 mars 2023

³¹ Le Monde, Au Tchad, le bilan des violentes manifestations d'octobre revu à 128 morts, 24 février 2023

³² C'est notamment le cas de six dirigeants de la coalition Wakit Tama, détenus et jugés à Moussoro, à 300 km de N'Djamena, et condamnés chacun à 1 an d'emprisonnement avec sursis pour avoir organisé une manifestation au mois de mai. Voir Amnesty International, op. cit.

³³ Anadolu Ajansi, Tchad : sept partis politiques suspendus d'activité pour trois mois, 21 octobre 2022

³⁴ Jeune Afrique, Tchad : avec la IV^e République, des réformes tous azimuts, 20 juin 2018

³⁵ Fondation pour la Recherche Stratégique, Tchad : une nouvelle République sans État de droit ?, 20 juin 2018

³⁶ Anadolu Ajansi, Tchad : Le gouvernement adopte le projet de loi sur la création d'un sénat et d'un poste de vice-président, 12 novembre 2020

³⁷ Jeune Afrique, Au Tchad, le référendum de la discorde et l'impossible décentralisation, 23 juin 2023

Une participation faible/tronquée à la vie politique

Vote

Du côté des citoyen-ne-s aussi, les leviers d'actions sont limités, à commencer par le vote. Outre les difficultés d'accès évoquées précédemment, on note une certaine lassitude électorale sur l'ensemble du continent africain : depuis le début des années 2000, l'abstention atteint en moyenne les 50% aux élections présidentielles, et presque autant aux législatives³⁸. Cette « *fatigue du vote* », le chercheur Pierre Jacquemot l'explique notamment par un « *sentiment d'exclusion et de non-représentation* », surtout « *au sein de l'électorat féminin, parmi les jeunes et les citoyens des zones les plus éloignées des villes* »³⁹.

Concernant la jeunesse, pourtant souvent perçue comme moteur de la démocratie sur le continent⁴⁰, l'abstention électorale est en effet significative. Une enquête de l'Afrobaromètre publiée en janvier 2023 montre qu'au Mali, au Burkina Faso et au Niger, ce sont les jeunes de 18 à 30 ans qui ont le moins voté aux dernières élections⁴¹. A contrario, c'est aussi la tranche d'âge la plus susceptible de prendre part à des manifestations pour protester contre leurs gouvernements : sur l'ensemble des 34 pays interrogés, « *19% des 18-30 ans disent avoir participé à une manifestation ou à une marche de protestation au cours de l'année écoulée, contre 12% des plus de 60 ans* »⁴².

Ce désenchantement vis-à-vis du vote peut notamment s'expliquer par la prévalence de logiques clientélistes au sein desquelles les jeunes peinent à trouver leur place, par manque de statut socio-économique. Faute d'accès aux sphères de décision et de représentation, les jeunes se tournent alors vers d'autres formes de participation politique - non sans succès. Au Burkina Faso, le mouvement du « *Balai citoyen* » a par exemple activement participé à la chute de l'ancien président Blaise Compaoré, qui tentait de briguer un nouveau mandat après 27 ans au pouvoir.

Mais ces nouveaux modes de participation ne concernent pas seulement les jeunes. Nous avons demandé à nos enquêté-e-s si, dans leurs pays, les citoyen-ne-s participent à la vie politique autrement que par le vote.

Deux Burkinabé (35 - 49 ans) ont par exemple soulevé l'importance des outils de communication et d'information :

- « *Oui. Les citoyens burkinabé participent à la vie politique à travers les médias traditionnels et les plateformes de médias sociaux. Ainsi, ils expriment leurs opinions, discutent des questions politiques, critiquent les politiques gouvernementales et partagent des informations.* »
- « *Les citoyens participent à la vie politique à travers les émissions radios et télé programmées à cet effet. Lors de ces émissions, les citoyens donnent leur point de vue sur la gouvernance et la vie politique du pays. À titre d'exemple on a l'émission Ça va, ça ne va pas...* »

Plusieurs répondant-e-s ont également mentionné l'implication dans des Organisations de la société civile (OSC) ou l'organisation de manifestations, tout en rappelant les risques liés à cet engagement :

- Niger, un homme entre 50 et 64 ans : « *Oui ils sont organisés à travers les organisations de la société civile où ils s'expriment mais avec le risque d'aller en prison.* »
- Tchad, une femme entre 35 et 49 ans : « *Dans mon pays non parce que les citoyens sont terrorisés. Donc peur de participer activement à la vie politique.* »

38 Mo Ibrahim Foundation, African governance report 2019, 2019

39 Fondation Jean-Jaurès, De l'élection à la démocratie en Afrique (1960-2020), 2 juin 2020

40 Foreign Affairs, The Promise of Africa's "Youth Bulge", 7 juillet 2021

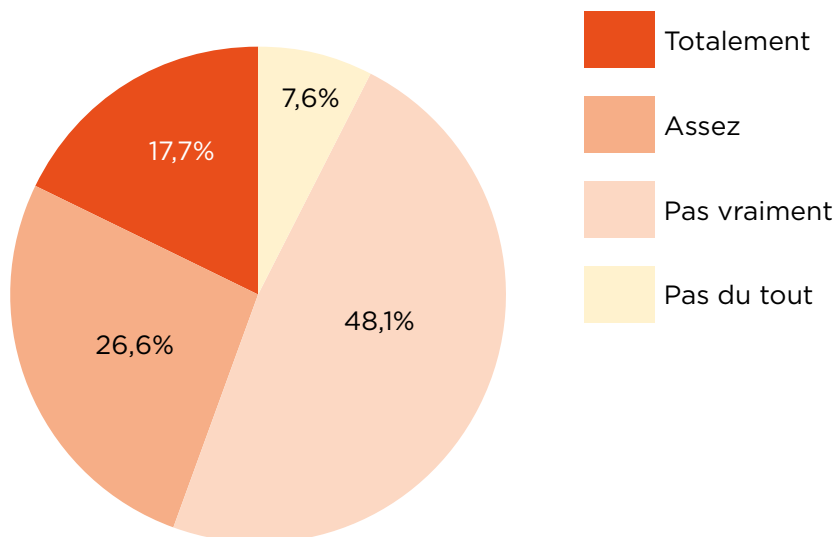
41 Afrobarometer, Les Africains désirent plus de démocratie, mais leurs dirigeants ne les écoutent toujours pas, janvier 2023

42 Ibid

Participation des femmes

Au-delà de l'abstention, les femmes sont encore très largement absentes de la vie politique au Sahel. À la question « *Les femmes ont-elles autant accès aux mandats électoraux que les hommes ?* », nos enquêté-e-s ont d'ailleurs majoritairement répondu « *pas vraiment* » (48%).

« *Les femmes ont-elles autant accès aux mandats électoraux que les hommes ?* »



« *En Afrique de l'Ouest, [précise l'universitaire Pierre Jacquemot], malgré leur importance démographique et les dispositions juridiques et institutionnelles favorables à la promotion de l'égalité entre les sexes en politique, les taux de représentativité des femmes sont inférieurs à 20%* »⁴³. C'est ce qu'on remarque par exemple au Burkina Faso, où des quotas électoraux ont pourtant été instaurés. Néanmoins, comme l'a relevé ONU Femmes, faute de sanctions juridiques efficaces, ces quotas ne sont pas respectés⁴⁴. À l'échelle régionale également, les femmes sont peu présentes dans les instances de décision et de médiation. Elles ne représentent par exemple que 38% des effectifs dans les organes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali⁴⁵. Ce manque de représentation fait que les femmes et leurs revendications pèsent moins sur l'agenda politique des pays sahéliens.

Le fait est que la sphère politique est un lieu où s'exerce encore une certaine forme de violence à l'encontre des femmes. Ainsi, selon le National Democratic Institute (NDI), « *ces actes peuvent inclure des abus psychologiques, la coercition économique, l'agression physique et sexuelle et, de plus en plus souvent, la violence en ligne et la désinformation sexiste. Si la violence politique n'est pas toujours spécifique au genre, la violence contre les*

femmes en politique présente trois caractéristiques distinctes : elle vise explicitement les femmes en raison de leur sexe ; ses formes sont sexuées, comme l'illustrent les menaces sexistes et la violence sexuelle ; et elle a pour effet de décourager plus particulièrement les femmes d'être actives politiquement ou de le devenir »⁴⁶. Ces violences basées sur le genre touchent également les femmes engagées dans des OSC, comme l'ont dénoncé les « *Femmes Leaders* », un groupe de militantes engagées à TLP⁴⁷. On peut également citer la défenseuse des droits humains Aminata Dicko, devenue la cible d'une violente campagne de cyberharcèlement et de menaces de morts après avoir dénoncé devant l'ONU les exactions commises par l'armée malienne et le groupe Wagner⁴⁸.

⁴³ Pierre Jacquemot, Afrique La démocratie à l'épreuve, mars 2022

⁴⁴ ONU Femmes, Promouvoir la participation des femmes à la vie politique : des quotas à la parité. Un guide des options juridiques pour la région de l'Afrique de l'Ouest et du centre, décembre 2021

⁴⁵ MINUSMA, Agenda Femmes, Paix et Sécurité : quand les Maliennes prennent la paix en main, 14 décembre 2022

⁴⁶ National Democratic Institute, #NotTheCost: Un Appel Renouvelé à l'Action Arrêter La Violence Contre Les Femmes En Politique, 2021

⁴⁷ Tournons La Page, Pas de démocratie sans femmes ! | Épisode 1 | Quels risques encourent les femmes activistes ?, 25 novembre 2022

⁴⁸ RFI, Mali: la défenseuse des droits humains Aminata Dicko, cible d'une violente campagne de dénigrement, 3 février 2023



Des enjeux autour de la souveraineté

Contrôle territorial

Pour que la souveraineté populaire puisse pleinement s'exercer, il est nécessaire que l'autorité du gouvernement s'étende sur l'ensemble du territoire du pays. Or, au Sahel, c'est loin d'être le cas en raison de la présence de groupes terroristes et de groupes rebelles. Questionné·e·s à ce sujet, la majorité de nos enquêté·e·s ont en effet estimé que leurs gouvernements n'exercent « *pas vraiment* » (46%) leur autorité sur l'ensemble du territoire. À contrario, les Mauritanien·e·s interrogés ont tous répondu « *totalelement* » à cette question, ce qui tend à confirmer que le pays fait figure d'exception dans la région.

Frappée au cours des années 2000 par des attentats et enlèvements ciblés de la part de groupes terroristes, la **Mauritanie** a investi massivement dans la défense et les services de renseignement sous Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République de 2009 à 2019⁴⁹. Des campagnes de sensibilisation contre le risque terroriste et des programmes de déradicalisation ont également été mis en œuvre⁵⁰. Résultat : le pays n'a pas connu d'attentat depuis 2011.

Mais il n'en va pas de même pour les pays voisins, où le djihadisme sévit toujours. C'est notamment le cas dans la zone dite des « trois frontières » entre le **Mali**, le **Burkina Faso** et le **Niger**, où le manque d'opportunités socio-économiques, les rivalités historiques entre agriculteurs et éleveurs, ainsi que divers trafics ont favorisé l'implantation des groupes terroristes État islamique dans le Grand Sahara et Al-Qaïda au Maghreb islamique. Ces derniers se disputent le contrôle de la zone, longtemps délaissée par les pouvoirs centraux. Comme l'explique la chercheuse Niagalé Bagayoko : « *La compétition à laquelle on assiste entre ces groupes est celle de la gouvernance de portions de territoire qui ne sont plus contrôlées par l'État. Les groupes affiliés à Al-Qaïda, notamment, sont très investis dans les mécanismes locaux de gestion des ressources naturelles (...) ou dans l'activation de mécanismes de réconciliation de type coutumier. (...) Mais cela se produit vraiment dans un contexte où les États n'ont pas été capables d'assumer leurs responsabilités régaliennes ou sociales. (...) Il y a un désespoir face à un sentiment d'abandon des États.* »⁵¹

Par ailleurs, les gouvernements sahétiens voient parfois leur autorité contestée par des groupes rebelles. Au **Mali** par exemple, depuis 2013 la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), un groupe indépendantiste à dominante touarègue, contrôle militairement la ville de Kidal, située dans le nord du pays. Elle y administre les prisons, accorde les grâces et exerce la justice selon la loi islamique. Un gouverneur représente l'État sur place, mais il n'y a ni police ni système judiciaire nationaux. En août 2022, un groupe d'experts de l'ONU déclarait ainsi qu'à Kidal, « *les groupes armés [jouent] un rôle plus important que l'État* »⁵².

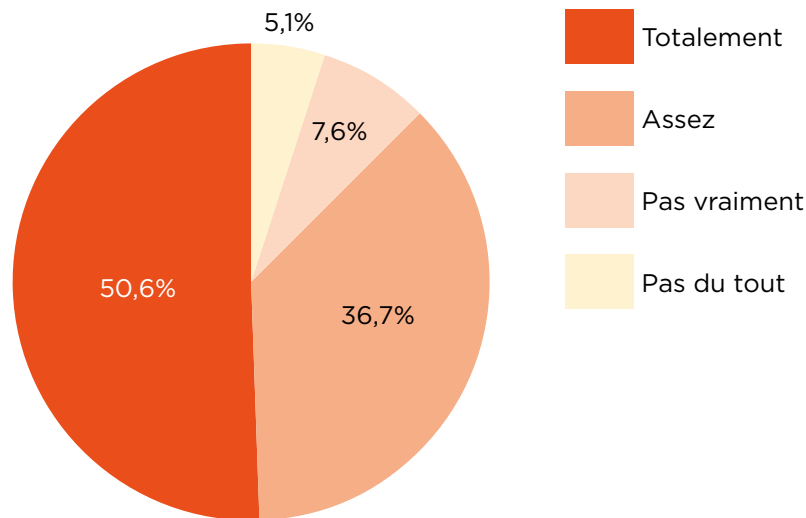
Au **Tchad**, outre la présence du groupe djihadiste Boko Haram dans le bassin du lac Tchad, le pays est très régulièrement le théâtre de rébellions armées à l'image du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT). Fondé en 2016 par d'anciens officiers réfractaires au régime, le FACT avait rapidement pris le contrôle de la région de Tibesti, puis de Kanem, où des affrontements avec l'armée tchadienne ont provoqué la mort de l'ancien président Idriss Déby Itno en avril 2021. Sur les 454 rebelles arrêtés suite à cet épisode, 380 ont été graciés en mars 2023, mais les chefs du mouvement restent quant à eux condamnés à la prison à vie par contumace⁵³.

49 Le Point, Mauritanie : cette exception dans le Sahel, 26 mai 2023
50 Conflits - Revue de géopolitique, Terrorisme au Sahel : l'exception mauritanienne, 22 août 2022
51 Radio France, « Zone des trois frontières » : l'épicentre des violences au Sahel, 11 août 2020
52 L'Express, A Kidal, les anciens rebelles font régner la loi et l'ordre, 16 septembre 2022
53 RFI, Tchad: le président signe la grâce de 380 rebelles du Fact condamnés à la prison à vie, 26 mars 2023

Influence extérieure

La démocratie est également menacée lorsque le pouvoir politique est influencé par des groupes extérieurs, susceptibles d'aller à l'encontre de la volonté populaire. Il peut s'agir de l'armée, de groupes économiques, de groupes religieux, ou encore de puissances étrangères. À ce propos, nos enquêté-e-s ont majoritairement estimé que leurs gouvernements sont « *totalem* » (51%) influencés par des groupes extérieurs. Ce constat est particulièrement consensuel au Tchad, où 70% des personnes interrogées ont répondu « *totalem* », et les 30% restantes « *assez* ».

« *Le pouvoir politique est-il influencé par des groupes extérieurs (armée, groupes économiques, groupes religieux, puissances étrangères...) ?* »



Nous avons demandé à nos enquêté-e-s de préciser quels groupes extérieurs exercent, selon eux.elles, une influence sur le pouvoir politique dans leurs pays. De nouveau, les répondant-e-s tchadien-ne-s s'accordent pour désigner les puissances étrangères, et mentionnent explicitement le rôle de la France (54% des réponses). « *Le pouvoir public au Tchad est largement influencé par la France* », affirme ainsi l'un de nos enquêté-e-s (35 - 49 ans). Il faut dire que l'ancienne puissance coloniale est restée présente militairement dans le pays depuis son indépendance via les opérations militaires Limousin (1969-1971), Bison (1969-1972), Tacaud (1978-1980), Manta (1983-1984), Épervier (1986-2014), puis l'opération Barkhane, de 2014 à 2022. « *Le Tchad est le pays d'Afrique qui a connu le plus grand nombre d'interventions militaires depuis l'indépendance* »⁵⁴, explique la chercheuse Marielle Debos, à l'heure où 1 000 soldats français y sont encore déployés. Ce soutien militaire s'inscrit dans le cadre de la « *lutte contre le terrorisme* », longtemps instrumentalisée par Idriss Déby pour mater les rébellions menaçant son pouvoir. Sous couvert de maintenir la stabilité du pays et d'en faire un « *verrou stratégique* » - la France dispose d'une base militaire à N'Djamena - les autorités françaises continuent de soutenir la lignée Déby sans tenir compte des pratiques autoritaires du régime.

Au Niger également, les puissances étrangères et notamment la France sont largement pointées du doigt, de même que les groupes économiques. À titre d'exemple, voici quelques réponses de nos enquêté-e-s nigérien-ne-s :

- « *Les puissances étrangères et groupes économiques sont les principaux influenceurs du pouvoir politique de notre pays. Nos autorités s'intéressent plus aux points de vue et orientations de ces groupes que de la population.* » - Un homme, entre 35 et 49 ans
- « *Armée et groupes économiques. Armée en raison de la participation des forces extérieures notamment l'armée française aux assises du conseil de sécurité nationale. Les groupes économiques comme Orano.* » - Un homme, entre 35 et 49 ans
- « *Beaucoup d'opérateurs économiques procèdent à l'achat de conscience des votants pour voir leurs alliés venir au pouvoir dans l'optique de bénéficier des marchés publics.* » - Une femme, entre 50 et 64 ans

Le Niger coopère en effet avec différentes entreprises étrangères, dans des domaines qui vont de l'énergie à l'exploitation minière, en passant par la construction d'infrastructures. La société turque SUMMA a par exemple obtenu une concession sur 30 ans de l'aéroport de Niamey en échange de sa modernisation⁵⁵. La Chine s'impose également de plus en plus comme un partenaire économique privilégié ; en témoigne la tenue du 1er Forum d'investissements Chine-Niger à Niamey, le 26 avril 2023, suivi deux mois plus tard par 300 millions d'euros d'investissements en infrastructures⁵⁶.

À contrario, l'influence économique française (qu'on estime à une trentaine d'entreprises) tend à se réduire, avec le départ des groupes Castel et Orange en 2019⁵⁷, et du groupe Veolia en début d'année 2023⁵⁸. Seul le géant minier Orano (ex-Areva) semble avoir le vent en poupe, avec la récente signature d'un permis d'exploration pour la mine d'uranium d'Imouraren, avec un objectif d'exploitation fixé à 2028, et des essais qui débiteront dès 2024⁵⁹. Cet octroi de permis inquiète vivement la société civile de la région, déjà confrontée au problème de pollution des nappes phréatiques dans la ville d'Arlit, à 80km d'Imouraren⁶⁰. Dans le même temps, la justice a interdit temporairement la Société des mines de Dasa (SOMIDA) de poursuivre l'exploitation d'une mine située elle aussi dans la région d'Agadez pour cause d'impact environnemental. Si ce jugement est une victoire pour la société civile, il va au détriment des recettes de l'État nigérien, actionnaire à hauteur 20% de la SOMIDA⁶¹.



La séparation des pouvoirs n'est pas effective

Sphères politique, militaire et religieuse

Plusieurs pays sahéliens ont connu des coups d'État ces dernières années, tous en lien avec l'armée. Au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Tchad, ce sont aujourd'hui des officiers qui sont à la tête de l'État, et ils ont renversé ou succédé à leurs prédécesseurs par la force, avec le soutien de l'armée. C'est ce qui explique en partie qu'à la question « *Existe-t-il une séparation entre le pouvoir militaire et le pouvoir politique ?* », la majorité des enquêtés ont répondu « *pas vraiment* » (39%) ou « *pas du tout* » (42%). Cette tendance concerne également les répondant-e-s en Mauritanie et au Niger, deux pays qui, au moment où nous partageons ce questionnaire, n'étaient pourtant pas dirigés par des juntas militaires mais par des présidents élus. Quelles en sont les raisons ?

En Mauritanie, les sphères militaires et politiques sont étroitement liées, si bien qu'on parle parfois d'un État « *sécurocrate* »⁶². L'actuel président Ghazouani est lui-même un ancien général et chef d'état-major⁶³, tout comme le président de l'Assemblée nationale qu'il a récemment nommé, Mohamed Ould Meguett⁶⁴. Cette propension des hauts-gradés à endosser des responsabilités politiques est pourtant loin de faire l'unanimité. Comme l'explique la journaliste Justine Spiegel : « *L'opposition s'est longtemps battue pour que les anciens militaires ne puissent pas accéder à des postes à responsabilité, afin d'éloigner l'armée de la politique. Ce fut d'ailleurs l'une de ses revendications lors des dialogues organisés avec le gouvernement de Mohamed Ould Abdelaziz. Sans succès. La question fut de nouveau évoquée au moment de la nomination de Mohamed Ould Meguett à la tête de l'Assemblée nationale, sans que cela n'ait la moindre incidence* »⁶⁵.

Au Niger également, l'appareil militaire se confond historiquement avec le pouvoir politique. Le pays a connu 4 coups d'État et de multiples tentatives de putsch depuis son indépendance en 1960, jusqu'au renversement de Mohamed Bazoum le 26 juillet 2023⁶⁶ par un cinquième coup. Selon la docteure en science politique Niagalé Bagayoko, « *il y a une tendance très claire au retour du prétorianisme sur le continent africain, et il ne faut pas oublier que cette tendance s'inscrit dans une trajectoire historique avec des États qui ont été soumis, de par leur passé, à des régimes militaires de manière très fréquente, et le Niger fait partie de ceux-ci* »⁶⁷.

Par ailleurs, plusieurs pays sahéliens connaissent des connivences entre la politique et la religion. Bien que le résultat soit moins tranché que pour le pouvoir militaire, une majorité de nos enquêtés estime qu'il n'y a « *pas vraiment* » (33%) de séparation entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux.

Un enquêté burkinabè (35 - 49 ans) estime par exemple qu'au Burkina Faso, « *les leaders religieux et coutumiers sont très écoutés et en cas de crise ce sont eux qui jouent un rôle prépondérant dans la gestion des crises* ». Mais c'est au Mali que ce groupe d'influence a le plus été cité (50% des réponses), et plus de la moitié des répondant-e-s ont jugé qu'il n'y avait « *pas vraiment* » (50%) ou « *pas du tout* » (8%) de séparation. Dans un pays à très grande majorité musulmane, l'imam Mahmoud Dicko notamment a joué un rôle prépondérant dans la chute de l'ancien président Ibrahim Boubacar Keïta en août 2020, et dispose toujours d'une forte capacité de mobilisation qui inquiète la junte⁶⁸. L'inscription de la laïcité dans la nouvelle Constitution suscite également de fortes tensions au sein de la société malienne, et témoigne du poids de la religion dans les affaires politiques du pays⁶⁹.

55 Voa Afrique, Une société turque va moderniser l'aéroport pour 150 millions d'euros au Niger, 16 mai 2018

56 Les échos du Niger, Niger : la Chine annonce 300 millions d'investissements pour le mois de juin, 9 juin 2023

57 Direction générale du Trésor, Relations bilatérales - NIGER, 8 janvier 2021

58 Agence nigérienne de Presse, Niger : La SEEN devient la "Nigérienne des Eaux", 13 janvier 2023

59 RFI, Niger: la société civile d'Agadez s'inquiète d'un nouvel accord entre Orano et l'État, 17 mai 2023

60 Ibid

61 Jeune Afrique, Le Niger suspend l'exploitation d'une mine d'uranium face aux risques de pollution, 15 février 2023

62 Le Monde, En Mauritanie, le président Ghazouani sort de l'ombre d'Aziz et affirme son pouvoir, 3 décembre 2019

63 Jeune Afrique, En Mauritanie, les discrets séurocrates de Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, 7 mai 2023

64 Jeune Afrique, Dix choses à savoir sur le général Meguett, à la tête de l'Assemblée nationale mauritanienne, 27 juillet 2023

65 Ibid

66 RFI, Niger: une histoire jalonnée de coups d'État et tentatives de coups de force, 26 juillet 2023

67 RFI, Coup de force au Niger: «Les armées africaines sont traversées de rivalités», selon la chercheuse Niagale Bagayoko, 27 juillet 2023

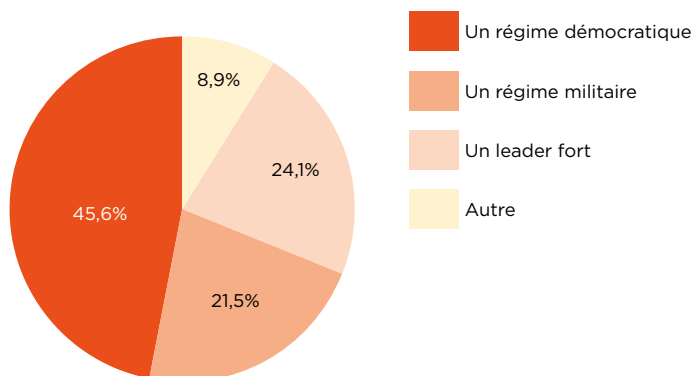
68 Mondafrique, Mali, bras de fer entre l'imam Dicko et les colonels au pouvoir, 4 juillet 2023

69 Afrique XXI, Au Mali, la laïcité en voie d'extinction ?, 15 février 2023

Soutien populaire

Nous avons demandé à nos enquêté-e-s si, dans leurs pays, la population soutient davantage un régime démocratique, un régime militaire, un leader fort, ou autre. La plupart ont opté pour le régime démocratique (46%), suivi par un leader fort (24%), puis un régime militaire (22%), et enfin l'option « autre » (8%). Dans le même temps, nos enquêté-e-s ont estimé que l'on vote davantage pour une personne (82%) que pour un programme (18%).

« La population soutient-elle davantage...? »



Si le régime démocratique semble encore prévaloir, il est néanmoins crucial de comprendre d'où vient cet attrait pour le régime militaire, et plus encore pour une figure forte au pouvoir. Au Mali, un sondage de la fondation allemande Friedrich-Ebert-Stiftung a récemment révélé que plus de 90% de la population soutient Assimi Goïta et a confiance en la Russie pour venir à bout de la menace djihadiste⁷⁰. Bien entendu, ces chiffres sont à replacer dans un contexte d'autoritarisme qui laisse peu de place à la contestation. Mais il n'y a qu'à lire le discours⁷¹ souverainiste prononcé le 24 septembre 2022 devant l'ONU par Abdoulaye Maïga, Premier ministre intérimaire du Mali, pour se rendre compte du populisme qui anime les régimes en place depuis quelques années, détournant ainsi l'attention des penchants liberticides du régime. Le soutien à la Russie, qui s'est propagé dans l'ensemble des pays sahéliers, n'est pas non plus un élément à négliger. Outre l'absence d'exigences en matière de respect des droits humains, la Russie propose aux États sahéliers un modèle de gouvernance qui s'oppose à la démocratie promue par l'Occident, et où la stabilité découle de l'autoritarisme. Et dans un contexte de défaillances des institutions démocratiques et d'insécurité, la tentation de l'ordre est forte.

Nous avons demandé à nos enquêté-e-s si, dans leurs pays respectifs, le peuple avait confiance dans le gouvernement, les partis politiques et les institutions. L'écrasante majorité d'entre eux/elles a émis un avis négatif sur la question :

- **Mauritanie**, un homme entre 50 et 64 ans : « Aucune confiance. Un ras-le-bol général est en train de s'installer d'autant plus que l'opposition est absente du parlement élu en mai 2023. »

- **Burkina Faso**, un homme entre 35 et 49 ans : « Très faible confiance aux politiques. D'ailleurs, la crise politico-sécuritaire (insurrection, coups d'État...) que vit le Burkina est une conséquence du désamour entre gouvernants et gouvernés. »
- **Burkina Faso**, un homme entre 35 et 49 ans : « Pas tellement. La répartition des richesses du pays étant confisquée par une poignée de personnes, la masse populaire se sent abandonnée. Cela diminue leur confiance vis-à-vis du gouvernement. »
- **Mali**, un homme entre 25 et 34 ans : « Il existe une réelle crise de confiance entre la population et les partis politiques et le gouvernement due à la non tenue de leurs engagements vis-à-vis de la population, l'injustice, la corruption et clientélisme. »
- **Niger**, un homme entre 35 et 49 ans : « Non. Le peuple est pris en otage entre les partis politiques et le gouvernement. Chaque parti politique se bat pour être au pouvoir et une fois au pouvoir, il met en place des dispositifs pour davantage museler le peuple. »
- **Niger**, un homme entre 50 et 64 ans : « Non malheureusement le peuple ne se reconnaît pas à travers ce gouvernement à cause de sa gestion au profit des groupes mafieux et des pays occidentaux. Il en est ainsi des institutions notamment judiciaires et l'assemblée nationale qui sont au service de l'exécutif et non du peuple. »
- **Tchad**, une femme entre 50 et 64 ans : « Non. Parce que le pouvoir est dictatorial et illégitime dont les proches du pouvoir détournent à grand échelle les deniers publics sombrant ainsi la population dans la précarité. »

⁷⁰ Jeune Afrique, Au Mali, un sondage souligne la confiance populaire envers Assimi Goïta et la Russie, 4 mai 2023
⁷¹ Ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, Discours du Colonel Abdoulaye MAIGA Premier ministre p.i, Chef du Gouvernement du Mali, à l'occasion du Débat général de la 77^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies New York, 24 septembre 2022

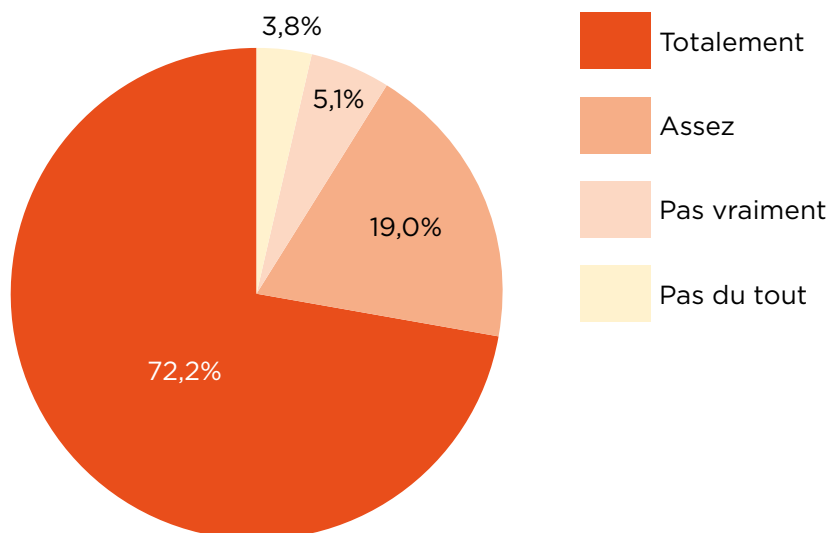


La mauvaise gouvernance suscite la méfiance du peuple

Corruption

La corruption est une réelle menace pour la démocratie. Au Sahel, la très grande majorité de nos enquêté-e-s a estimé qu'elle est « totalement » (72%) répandue dans la classe politique.

« La corruption est-elle répandue dans la classe politique ? »



Selon Transparency International, la violence qui déstabilise la région du Sahel favorise la corruption. Cette dernière crée un ressentiment de la part des populations et nourrit des frustrations que les groupes terroristes exploitent ensuite à leur profit, alimentant ainsi le cercle de la violence⁷². La prise de pouvoir par les militaires participe également à cette instabilité, et consolide les kleptocraties déjà existantes. Au **Burkina Faso** par exemple, les putschistes du coup d'État de 2020, qui avaient dénoncé la corruption dans le secteur de la défense, ont eux-mêmes été accusés en 2022 par la nouvelle junte d'avoir détourné des fonds destinés à la lutte contre le terrorisme⁷³.

Mais la corruption n'est pas seulement un instrument de radicalisation, elle est aussi un facteur de mobilisation sociale. Au **Niger**, un rapport d'audit de l'Inspection générale des armées datant du 3 avril 2020, intitulé « Rapport sur le contrôle a posteriori des marchés publics au ministère de la Défense », a par exemple révélé qu'entre 2017 et 2019, ce sont 12,1 milliards de francs CFA (soit 18,5 millions

d'euros) qui ont été détournés au sein de l'institution⁷⁴. Les associations Tournons La Page Niger, ROTAB - Publiez Ce Que Vous Payez Niger et Alternative Espaces Citoyens se sont ainsi mobilisées pour que cette affaire dite « MDN Gate » soit portée devant les tribunaux et donne lieu à des sanctions, ce qui a valu à plusieurs de leurs membres d'être arrêtés et mis en prison⁷⁵. La même forme de répression s'était déjà abattue en 2017, suite à l'éclatement au grand jour du scandale de corruption dit de « l'Uranium Gate », impliquant des sociétés minières nigérienne (SOPAMIN) et française (ex-Areva) et des personnalités politiques nigériennes, dont l'ancien président Mahamadou Issoufou⁷⁶.

⁷² Transparency International, L'Indice de perception de la corruption 2022 relève le cercle vicieux de la corruption, de la violence et de l'instabilité en Afrique subsaharienne, 31 janvier 2023

⁷³ Transparency International - Defence and Security, Des millions de dollars disparus « Nos auditeurs ont besoin d'autonomie » - des solutions pour mettre fin à la corruption qui alimente l'insécurité au Sahel, 2 juin 2023

⁷⁴ Jeune Afrique, Surfacturations au Niger : 50 millions d'euros détournés, selon l'audit définitif, 23 juin 2020

⁷⁵ Tournons La Page, Niger - Tournons La Page (TLP), TLP-Niger, le ROTAB et Alternative Espaces Citoyens demandent l'ouverture d'une enquête dans l'affaire dite « MDN GATE », 9 décembre 2020

⁷⁶ Mondafrigue, Uranium gate, l'ex-président Issoufou dans le viseur de la justice, 3 mai 2023

Justice

Comme l'ont montré les exemples précédents, l'impunité et l'arbitraire règnent au Sahel. Pour la majorité de nos enquêté-e-s, la justice n'est d'ailleurs « *pas du tout* » (46%) indépendante et fonctionnelle.

Nous évoquions précédemment la prévalence de la corruption dans le monde politique, mais force est d'admettre que la justice n'y échappe pas davantage. Ainsi selon Avocats Sans Frontières Canada, au Mali « *l'appareil judiciaire n'est pas épargné par les malversations, qui peuvent prendre diverses formes (pots-de-vin, trafic d'influence, abus des procédures judiciaires à des fins privées, chantage, intimidation) et mener ultimement au prononcé de décisions injustes ou abusives* »⁷⁷. Par ailleurs, le Conseil national de la magistrature (CNM), censé préserver l'indépendance des magistrats vis-à-vis de l'exécutif, est lui-même présidé par le Président de la République (article 82 de la Constitution) et ses membres sont nommés par l'exécutif⁷⁸ ; flagrant déni du principe de séparation des pouvoirs. Le même problème se pose au Niger, où la Constitution prévoit que les magistrats sont nommés par le Président de la République via le Conseil supérieur de la magistrature, ce qui remet également en cause le principe d'indépendance du pouvoir judiciaire⁷⁹.

Ainsi, les décisions prises par les juridictions manquent profondément d'impartialité, ce qui entretient un climat d'impunité et de défiance de la part des populations sahéliennes.

D'une part, la criminalisation des activistes pro-démocratie bat son plein depuis quelques années. Bien que proscrites par des normes législatives nationales et internationales, les arrestations et détentions arbitraires sont fréquentes, tout comme le non-respect des délais imposés en cas de détention provisoire. À titre d'exemple, 10 acteurs de la société civile nigérienne ont fait plus de 176 jours de détention arbitraire entre 2014 et 2022⁸⁰. Ce chiffre monte à 592 jours pour Elh Mahamane Iliya Dan Malam, arrêté pour avoir dénoncé les interdictions de manifester et resté en détention provisoire durant plus de 19 mois sans jugement, alors que la durée maximale de détention préventive au Niger est de 12 mois⁸¹.

D'autre part, les violences commises à l'encontre des civil-e-s par les forces de sécurité ne sont pas systématiquement sanctionnées. Dans un rapport intitulé « *Mali : des crimes sans coupables* », Amnesty International précisait par exemple que « *si des procédures ont été ouvertes par les tribunaux militaires notamment sur les incidents de Dioura, Kobaka/Nantaka, Malémana, Yangassadiou, Massabougou ou Binédama, aucun militaire malien n'a encore été arrêté ni jugé pour des crimes commis contre des civils dans le centre du pays* »⁸².



rfi.fr - @ AFP/Habibou Kouyaté - Le palais de justice de Bamako, Mali

⁷⁷ Avocats sans frontières Canada, Vers un accès à la justice au Mali ? Avancées et défis, 2020. A partir de École nationale d'administration publique (ENAP), La corruption du système judiciaire au Mali : une enquête sur les perceptions des acteurs et des usagers du système, 2018
⁷⁸ Décret n°2016-0451/P-RM du 28 juin 2016 fixant la liste des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature, 28 juin 2016, art. 1, en ligne (pdf) : <https://sgg-mali.ml/JO/2016/mali-jo-2016-29.pdf>
⁷⁹ Ouestaf, Indépendance de la justice au Niger : les textes et... la pratique, 13 octobre 2022
⁸⁰ Tournons La Page, NIGER - L'espace civique en voie d'extinction, juin 2022
⁸¹ Ibid
⁸² Amnesty International, Mali: Des crimes sans coupables: Analyse de la réponse judiciaire aux crimes liés au conflit dans le centre, 13 avril 2022



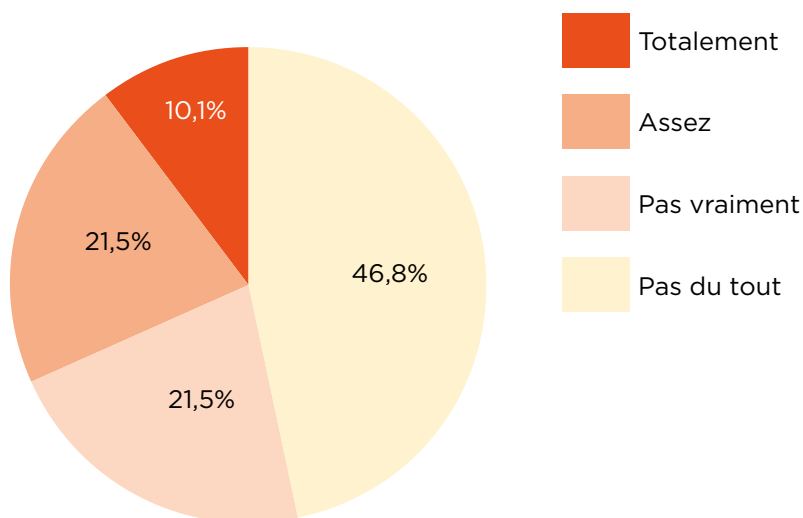
wikimedia.org - @Magharebia - Les jeunes manifestants mauritaniens ont été dispersés à coup de gaz lacrymogène (24 avril 2011).

Les droits des citoyen-ne-s sont de plus en plus menacés

Liberté d'expression et de manifestation

Dans un régime démocratique, chaque citoyen-ne est libre d'exprimer son opinion et de manifester en cas de mécontentement. Au Sahel, ces libertés fondamentales sont de plus en plus remises en cause avec la montée de l'autoritarisme. Nos enquêté-e-s ont ainsi estimé en majorité qu'ils.elles ne sont « *pas vraiment* » (46%) libres d'exprimer leur opinion, et « *pas du tout* » (47%) libres de manifester.

« À quel point êtes-vous libre de manifester ? »



Nous leur avons également demandé si ils.elles avaient déjà été victimes d'une ou plusieurs violations de ces libertés. Leurs réponses font état d'interdictions de manifestations, de menaces, d'arrestations arbitraires, de répression par les forces de sécurité, et même d'actes de torture. En voici quelques-unes :

- **Mauritanie**, un homme entre 50 et 64 ans : « *Jeté en prison en 2019 pour avoir dénoncé la gabegie de l'ancien président Aziz qui se trouve actuellement devant les juges dans le cadre d'un procès pour détournement et abus de biens publics.* »
- **Burkina Faso**, un homme entre 35 et 49 ans : « *Depuis le coup d'État de septembre perpétré par le Capitaine Ibrahim Traoré, les manifestations publiques sont interdites aux OSC et aux partis politiques, à l'exception de ceux qui se réclament « Soutien de la transition ».* »
- **Burkina Faso**, une femme entre 35 et 49 ans : « *Oui lors d'une manifestation pour demander la libération d'un camarade, on a été réprimés par l'armée.* »
- **Mali**, un homme entre 25 et 34 ans : « *Oui lors des mouvements du M5-RFP, nous avons subi pas mal de violence policière.* »
- **Niger**, un homme entre 35 et 49 ans : « *Oui la liberté de manifester, entre 2021 et 2022 j'ai fait au moins 6 tentatives de manifestation qui ont toutes été couronnées d'échecs.* »
- **Niger**, un homme entre 50 et 64 ans : « *J'ai été menacé par personne interposée par des officiers/policiers au service du régime.* »
- **Tchad**, une femme entre 35 et 49 ans : « *Oui. J'ai été victime d'arrestations, de tortures, de perquisitions illégales, de sanctions administratives.* »
- **Tchad**, un homme entre 35 et 49 ans : « *Le 20 octobre j'ai été torturé.* »
- **Tchad**, un homme entre 25 et 34 ans : « *La répression du 20 octobre 2022, une incursion par les forces de l'ordre dans les locaux de la radio FM liberté⁸³.* »

Les autorités justifient régulièrement l'interdiction des rassemblements en invoquant des raisons sécuritaires ou des risques de « *troubles à l'ordre public* ». Au **Niger**, entre décembre 2013 et mars 2022, TLP a recensé pas moins de 51 manifestations interdites pour l'un ou l'autre de ces motifs⁸⁴. Et lorsque les citoyen-ne-s bravent ces interdictions, les manifestations sont étouffées avec force. Ainsi, le 20 octobre 2022, les forces de sécurité tchadiennes ont violemment réprimé une manifestation contre la prolongation de la période de transition. Le rapport de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) sur ce « *jeudi noir* » fait état de 128 décès, 12 disparu.e.s, 518 blessé.e.s, 943 arrestations et 265 condamnations⁸⁵.

En outre, les voix dissidentes qui osent s'exprimer dans la presse, sur les réseaux sociaux, ou même à la tribune de l'ONU⁸⁶ sont persécutées par les autorités et leurs soutiens. Au **Niger** par exemple, la loi n°2019-33 portant sur la répression de la cybercriminalité⁸⁷ ainsi que la loi n°2020-019 portant sur l'interception de certaines communications par voie électronique⁸⁸ constituent des violations flagrantes de la liberté d'expression, pourtant consacrée par l'article 30 de la Constitution nigérienne. Sans définir clairement les concepts de « *trouble à l'ordre public* », « *atteinte à la dignité humaine* » et « *atteinte à la sûreté de l'État* », ces lois disposent d'un champ d'application très vaste, de sorte qu'elles ont déjà servi de prétexte à l'arrestation de blogueurs ou de journalistes dans l'exercice de leur travail. Lorsqu'ils ne sont pas surveillés, les réseaux sociaux et Internet sont régulièrement coupés par les États sahéliens. Depuis 2014, TLP a recensé 10 jours de coupures Internet au **Niger**, 28 au **Mali** et jusqu'à 810 au **Tchad**⁸⁹.

⁸³ La radio privée, spécialisée dans les sujets liés aux droits humains, avait déjà été victime d'une incursion des forces de sécurité deux ans plus tôt. Reporters sans frontières, Tchad : journée sans radio après un coup de force des services de sécurité contre une station privée, 1 décembre 2020

⁸⁴ Tournons La Page, NIGER - L'espace civique en voie d'extinction, op. cit.

⁸⁵ RFI, Manifestations du 20 octobre au Tchad: la CNDH a rendu son rapport sur le «jeudi noir», 23 février 2023

⁸⁶ RFI, Mali: la défenseuse des droits humains Aminata Dicko, cible d'une violente campagne de dénigrement, 3 février 2023

⁸⁷ Le 3 juillet 2019, l'Assemblée nationale du Niger adopte la loi N°33-2019 portant répression de la cybercriminalité dont l'article 31 punit « d'une peine d'emprisonnement de six (6) mois à trois (3) ans et d'un million (1.000.000) à cinq millions (5.000.000) de francs CFA d'amende [environ 1 500 à 7 600€], le fait pour une personne de produire, de mettre à la disposition d'autrui ou de diffuser des données de nature à troubler l'ordre public ou à porter atteinte à la dignité humaine par le biais d'un système d'information ». Ces deux notions, vagues et non définies ont servi de prétexte à l'arrestation notamment de blogueurs ou journalistes dans l'exercice de leur travail. En avril 2022, cette loi a été révisée et les peines d'emprisonnement ont été supprimées. Voir Anadolu Ajansi, Niger : le gouvernement décide de réviser la loi sur la cybercriminalité, 28 avril 2022

⁸⁸ Le 29 mai 2020, l'Assemblée nationale du Niger vote la loi N°2020-19, soumise par le gouvernement, portant sur l'interception de certaines communications émises par voie électronique. Son article 2 édicte que « Peuvent être autorisés [...] les interceptions de communication émises par voie électronique ayant pour objet, la recherche de renseignement suivants : (i) l'atteinte à la sûreté de l'État et à l'unité nationale, (ii) l'atteinte à la défense nationale et à l'intégrité territoriale, (iii) la prévention et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (iv) la prévention de toute forme d'ingérence étrangère et d'intelligence avec l'ennemi, (v) la sauvegarde des intérêts économiques et scientifiques... [...] ». Mais sans définition claire du concept d'atteinte à la sûreté de l'État, le champ d'application de cette loi est si vaste qu'on peut tout y inclure.

⁸⁹ Tournons La Page, En Afrique, la répression en toute discrétion, mai 2023

Liberté d'information et de la presse

Considérée comme une composante de la liberté d'expression, la liberté d'information et de la presse est un principe fondamental dans un régime démocratique. Elle garantit aux journalistes et aux citoyen·ne·s la possibilité d'enquêter et d'être informé·e·s sur tous types de sujets, y compris des avis critiques envers le pouvoir, sans être inquiété·e·s. Or, à en croire un rapport de Reporters Sans frontières (RSF) paru en avril 2023, le Sahel est en passe de devenir « *la plus grande zone de non-information de l'Afrique* »⁹⁰. En cause : le risque sécuritaire, l'accès restreint au terrain, les pressions éditoriales, la désinformation, la censure et les arrestations. Ainsi entre 2013 et 2023, dans l'espace du G5-Sahel, 5 journalistes ont été assassiné·e·s, 1 a été pris en otage et libéré après 711 jours de captivité, et 6 autres ont été porté·e·s disparu·e·s⁹¹. Dans le même laps de temps, 109 journalistes ont été arrêté·e·s et/ou détenu·e·s, dont 72 rien qu'au Tchad. Nos enquêté·e·s tchadien·ne·s ont d'ailleurs estimé à l'unanimité que la liberté d'information et de presse n'est « *pas vraiment* » (54%) voire « *pas du tout* » (46%) respectée dans leur pays.

La répression des médias s'appuie sur divers instruments juridiques, prétextant le risque de trouble à l'ordre public, la lutte contre le terrorisme, ou encore le secret défense. Au Niger par exemple, les cyberlois n°2019-33 et n°2020-019 évoquées précédemment remettent en cause les principes de dépenalisation des délits de presse et de protection des sources d'informations⁹². Au Burkina Faso, depuis 2019 la diffusion d'informations relatives aux opérations militaires est punie jusqu'à 10 ans de prison⁹³, ce qui n'est pas sans rappeler le « traitement patriotique » de l'information exigé en juin 2021 par Assimi Goïta au Mali⁹⁴.

Par ailleurs, le manque de moyens financiers constitue un autre facteur d'affaiblissement de la liberté de la presse. Les médias, qui fonctionnent généralement grâce aux subventions publiques et aux prestations de services médiatiques, ont particulièrement souffert de la crise sécuritaire ainsi que de la crise sanitaire de la Covid-19. D'un côté, la part du budget consacré aux subventions des médias a diminué au profit de la lutte contre le terrorisme. Au Mali par exemple, RSF affirme que « *la subvention allouée aux médias n'a pas été versée depuis 2019* »⁹⁵. D'un autre côté, les restrictions sanitaires ont entraîné l'annulation de grands événements habituellement couverts par la presse, ainsi qu'une diminution de la manne publicitaire⁹⁶, entraînant de ce fait une perte de revenus. En outre, selon le journaliste nigérien Abdourahmane Ousmane : « *Les plans nationaux de riposte contre la Covid n'ont pas généralement pris en compte les entreprises de presse parmi celles qui ont bénéficié des appuis ou des facilités des États* »⁹⁷.

Enfin, les médias occidentaux évoluent dans un climat de plus en plus hostile. Les chaînes d'information France24 et RFI sont suspendues « définitivement » depuis plusieurs mois au Mali⁹⁸ et au Burkina Faso⁹⁹, tandis que la junte nigérienne vient d'acter leur arrêt¹⁰⁰. En avril 2023, la junte burkinabè a également ordonné l'expulsion de deux correspondantes françaises, quelques jours après la publication d'une enquête sur des exécutions présumées de jeunes dans une caserne militaire¹⁰¹.



lexpress.fr- @AFP - ANNIE RISEMBERG - Un Malien regarde les Unes des journaux annonçant la réduction de la présence militaire française dans cette partie du Sahel, à Bamako le 11 juin 2021

⁹⁰ Reporters Sans Frontières, Dans la peau d'un journaliste au Sahel, avril 2023

⁹¹ Ibid

⁹² Abdourahamane Ousmane, Crise sécuritaire, instabilité politique, médias et liberté d'expression au Sahel. 2022

⁹³ Jeune Afrique, Burkina Faso : adoption d'un nouveau code pénal jugé liberticide, 22 juin 2019

⁹⁴ Le Pays, Le colonel Assimi Goïta lors de sa rencontre avec les hommes de médias : « Le Mali a besoin de ce sursaut, surtout au niveau de la presse », 3 juin 2021

⁹⁵ Reporters Sans Frontières, op. cit.

⁹⁶ Ibid

⁹⁷ Abdourahamane Ousmane, op. cit.

⁹⁸ Jeune Afrique, Mali : RFI et France 24 réduites au silence par le régime d'Assimi Goïta, 28 avril 2022

⁹⁹ Human Rights Watch, Burkina Faso : Des médias interdits d'antenne par le gouvernement militaire de transition, 29 mars 2023

¹⁰⁰ RFI, RFI et France 24 s'indignent de la suspension de leur diffusion au Niger, 3 août 2023

¹⁰¹ Voa Afrique, Deux journalistes françaises expulsées du Burkina Faso, 2 avril 2023

Un long chemin vers l'égalité effective

Discriminations sociales et inégalités

Un régime démocratique suppose que tous·tes les citoyen·ne·s sont égaux·ales devant la loi. Or, d'après la majorité de nos enquêté·e·s, ce n'est « *pas du tout* » (43%) le cas dans les pays sahéliens, où il existe une profonde différence entre les textes législatifs et la réalité. C'est ce que soulignent également leurs réponses majoritairement favorables (62%) à la question « *Y a-t-il des discriminations significatives fondées sur l'origine ethnique, le genre, la conviction religieuse, etc. ?* ». Y sont mentionnés, entre autres : des discriminations ethniques et religieuses, le clanisme, le régionalisme et l'esclavage par ascendance.

- **Burkina Faso**, un homme entre 35 et 49 ans : « *Oui. Avec l'avènement du terroriste, certains groupes ethniques sont donc considérés comme étant des complices. Pour ce faire, ces derniers sont stigmatisés.* »
- **Mali**, un homme entre 25 et 34 ans : « *Discrimination fondée sur l'esclavage par ascendance dans certaines régions.* »
- **Niger**, un homme entre 35 et 49 ans : « *Favoritisme, népotisme et esprit de clan ainsi que parfois le régionalisme.* »
- **Tchad**, un homme entre 50 et 64 ans : « *Discrimination ethnique et religieuse largement utilisée.* »

Concernant l'esclavage par ascendance, il s'agit d'une pratique qui consiste à assigner à une personne le « statut d'esclave » sous prétexte que l'un·e de ses ancêtres aurait lui-même ou elle-même été asservi·e par une classe supérieure. Ce phénomène est surtout présent en **Mauritanie**, au **Niger** et au **Mali**. Toutefois, seuls les deux premiers pays se sont dotés d'une loi qui criminalise cette pratique¹⁰². Et malgré l'existence de textes juridiques, peu de victimes osent dénoncer leurs bourreaux en raison de leur statut et de leur influence au niveau local¹⁰³. En outre, il est extrêmement rare qu'une plainte pour esclavage aboutisse à un procès, en raison du manque d'investigations rigoureuses menées par la police ou d'un reclas-

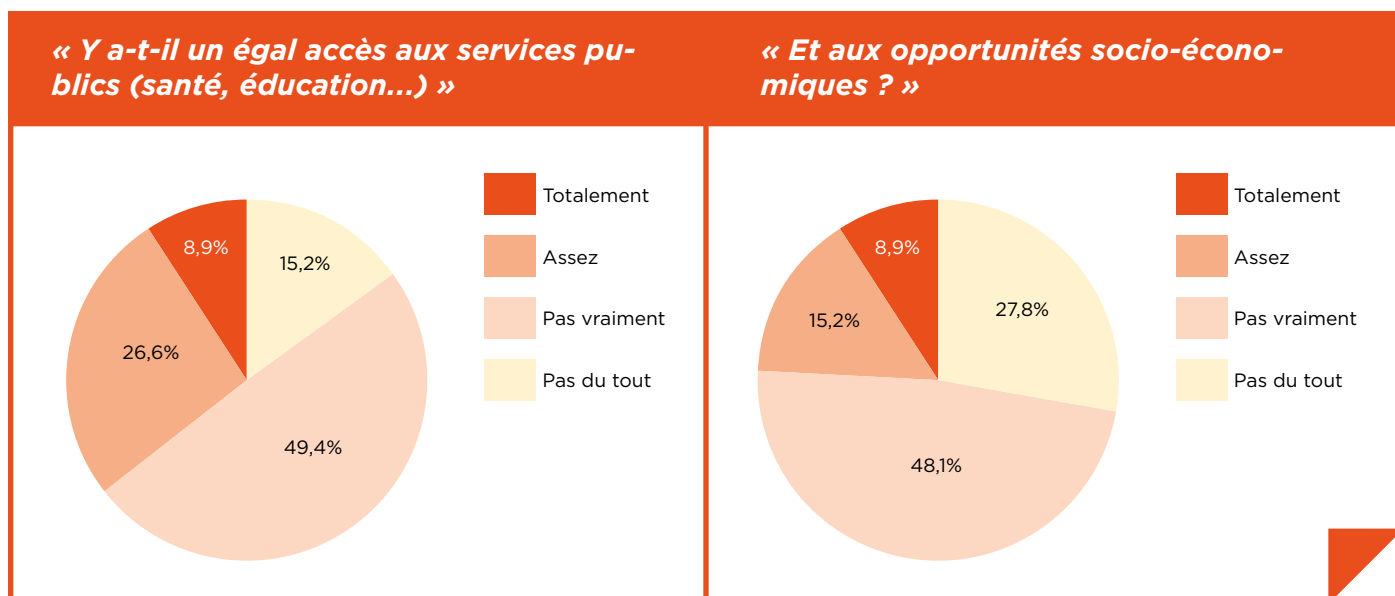
sement de l'affaire sous d'autres charges décidé par le procureur saisi. Au **Mali**, bien qu'il n'y ait pas de données officielles sur les victimes de l'esclavage par ascendance, « *certaines organisations estiment qu'au moins 800 000 personnes sont considérées comme nées en esclavage, dont environ 200 000 vivent sous le contrôle direct de leurs « maîtres* » »¹⁰⁴.

102 The Conversation, Pourquoi l'« esclavage par ascendance » subsiste encore au Mali, 11 mars 2021

103 BBC, L'esclavage par ascendance, une pratique persistante en Afrique de l'Ouest, 5 janvier 2023

104 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Mali : l'esclavage par ascendance doit être criminalisé, déclarent des experts de l'ONU, 8 mai 2023

Ces discriminations se traduisent par de fortes inégalités en termes d'accès aux services publics et aux opportunités socio-économiques, comme l'ont majoritairement confirmé nos enquêté·e·s. En effet, 49% des personnes interrogées ont répondu qu'il n'y a « pas vraiment » d'égal accès aux services publics dans leur pays, et 48% ont estimé la même chose au sujet des opportunités économiques.



Au Niger, un enquêté (35 - 49 ans) dénonce ainsi une forme de « régionalisme dans le traitement des citoyens, à travers les recrutements, les passations de marché public... ». « Il [existe] des discriminations dans la justice, certaines personnes sont favorisées par rapport aux autres », ajoute un autre (25 - 34 ans). Au Tchad, selon une enquêtée (35 - 49 ans), ce sont plutôt « le clanisme et la religion [qui guident] les autorités politiques et publiques. La discrimination est très élevée dans tous les services publics au profit d'une minorité qui gère le pouvoir ». « Les nominations aux postes de responsabilité se basent sur l'appartenance clanique, ethnique et religieuse », précise un autre (25 - 34 ans).

Ces inégalités sont aussi le résultat des politiques budgétaires des États sahéliens, qui mettent l'accent sur la défense au détriment des services sociaux de base, alors soumis à des arbitrages politiques. Ainsi en 2019, selon un rapport d'Oxfam, « le Tchad, le Mali, le Niger et la Mauritanie figurent parmi les 10 pays où la couverture des soins essentiels est la plus faible du monde »¹⁰⁵. Ce déficit d'accès aux services de base touche particulièrement les communautés nomades pastorales et les réfugié·e·s. Car les effets du changement climatique et l'insécurité induisent des déplacements de population, et donc une pression sur les ressources - notamment l'eau - qui alimente les conflits communautaires¹⁰⁶.

¹⁰⁵ Oxfam, Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité, juillet 2019
¹⁰⁶ Anadolu Ajansi, Sahel : L'eau, un enjeu crucial pour la sécurité, 23 mars 2023

Inégalités de genre

En 2019, le Sahel a obtenu le score le plus bas de l’Africa Gender Index en termes d’égalité entre les femmes et les hommes : 32,4%, contre 48,6% en moyenne pour l’ensemble du continent¹⁰⁷. Ce constat est partagé par la majorité de nos enquêté-e-s, qui ont émis un avis défavorable au sujet de l’état de l’égalité femmes/hommes dans leurs pays (65%). « *Sur les papiers on a les mêmes droits mais sur le terrain c’est tout autre chose que l’on vit* », explique ainsi une enquêtée burkinabè (35 - 49 ans). La différence entre le droit et le fait a régulièrement été évoquée, en particulier concernant la question des quotas dans la fonction publique (6% des réponses). « *Nous sommes toujours en train de revendiquer des quotas que le gouvernement peine à respecter. On est loin de l’égalité femme/homme* », affirme ainsi cette enquêtée nigérienne (25 - 34 ans).

Plusieurs enquêtée-e-s, comme ce burkinabè (50 - 64 ans), ont jugé que ces différences de traitement sont le fait de « *pesanteurs socioculturelles* » (expression formulée par 6% des enquêtée-e-s) : « *L’égalité femmes/hommes est consacrée par les textes mais dans les faits les pesanteurs socioculturelles maintiennent les femmes à la périphérie* ». Il peut notamment s’agir de normes culturelles ou religieuses, comme l’ont souligné certain-e-s de nos répondant-e-s :

- Niger, un homme entre 35 et 49 ans : « *Entre les coutumes et la religion, les femmes n’ont pas réellement les mêmes droits et opportunités que les hommes.* »
- Tchad, une femme entre 35 et 49 ans : « *Dans mon pays, la femme n’a aucune importance. On la chosifie toujours.* »
- Tchad, un homme entre 25 et 34 ans : « *La femme est vue comme celle qui est censée s’occuper des enfants et du foyer et non l’égal de l’homme.* »

Cette marginalisation des femmes se traduit par un faible accès aux opportunités socio-économiques. Au Mali, « *le bilan est mitigé dans l’accès au droit foncier, héritage, emploi, les nominations, les postes électifs* », nous confie un enquêté (35 - 49 ans). « *Les femmes [ne] sont pas favorisées* », ajoute une autre (25 - 34 ans). « *[...] à diplôme égal, préférence est accordée aux hommes* », estime quant à elle une enquêtée tchadienne (50 - 64 ans). En juin 2023, le Forum Économique Mondial a attribué au Tchad et au Mali des scores inférieurs à 62%, ce qui en fait, avec la République démocratique du Congo (RDC), les pays les moins égalitaires d’Afrique sub-saharienne¹⁰⁸.

Enfin, les femmes sahéniennes manquent d’accès aux services de base, tels que la santé ou l’éducation. Au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie, la Plateforme d’analyse, de suivi et d’apprentissage au Sahel (PASAS) a identifié plusieurs facteurs de distanciation vis-à-vis des services publics : éloignement géographique, activité impliquant une mobilité, conditions d’âge et/ou de ressources, critères culturels ou religieux, et vulnérabilités sociales. Ce dernier facteur s’applique particulièrement aux femmes, qui sont « *souvent, plus que les hommes, concernées à la fois par la pauvreté et l’analphabétisme, et [qui] sont culturellement considérées comme des « mineurs sociaux »* »¹⁰⁹. En 2021, moins de 50% des femmes adultes étaient alphabétisées au Sahel¹¹⁰, et avec des taux particulièrement bas chez les jeunes et en milieu rural.

¹⁰⁷ Groupe de la Banque africaine de développement et Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique, Rapport sur l’indice de genre en Afrique, 2019, mars 2020 108 Forum Économique Mondial, Global Gender Gap Report 2023, juin 2023

¹⁰⁹ Plateforme d’analyse, de suivi et d’apprentissage au Sahel (PASAS), Les services publics ambulants (SPA) : Une solution pour le sahel ? (Burkina, Mali, Mauritanie), 9 décembre 2021

¹¹⁰ Banque Mondiale, Livre blanc sur l’éducation au Sahel : la richesse d’aujourd’hui et de demain, décembre 2021



Conclusion



Le Sahel est en proie à un profond repli démocratique, en témoigne la multiplication des coups d'État dans l'ensemble de la région. Ces derniers sont favorisés à la fois par la mauvaise gouvernance, l'insécurité grandissante et la radicalisation des frustrations.

La corruption endémique, le rétrécissement de l'espace civique et les logiques clientélistes contribuent à affaiblir davantage les contre-pouvoirs et alimentent le ressentiment des populations, déjà largement privées de représentation et de liberté d'expression. Opposition et contre-pouvoirs sont délibérément affaiblis par les autorités, ne laissant ainsi la place qu'à une citoyenneté passive, qui se résume à un vote lors des échéances électorales, sans plus de garantie du bon fonctionnement de l'État au quotidien.

Or, ce non-respect du contrat social du côté des États menace la stabilité sociale. En effet, les inégalités en matière d'accès aux services de base et aux opportunités socio-économiques alimentent les conflits communautaires et favorisent l'implantation de groupes armés terroristes. Le risque sécuritaire est alors utilisé comme prétexte pour restreindre les libertés individuelles, promulguer des lois liberticides et criminaliser les activistes, réduisant ainsi davantage l'espace civique.

Au-delà des conflits armés, c'est donc aux enjeux de gouvernance qu'il faut répondre pour espérer à terme résoudre les nombreux défis auxquels fait face la région : chocs climatiques, insécurité alimentaire, pression démographique, etc. Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies, disait qu'« *il n'y a pas de sécurité sans développement, il n'y a pas de développement sans sécurité, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'Homme ne sont pas respectés* »¹¹¹. Et force est d'admettre que les États sahéliens et la communauté internationale ont, dans leur approche, trop largement favorisé la sécurisation aux dépens de la démocratisation.

¹¹¹ « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'Homme » de Kofi Annan publié le 21 mars 2005, (A/59/2005).



Recommandations

Aux gouvernements sahéliens

- **Garantir le respect des droits et libertés fondamentales, et en particulier les libertés d'expression, d'opinion, de réunion et de manifestation**, en répondant à leurs obligations positives et négatives découlant des textes internationaux que leurs États sont contraints de respecter ;
- **Adopter et mettre en œuvre de manière effective une réglementation visant à protéger la liberté, le pluralisme, l'indépendance et la sécurité des médias, et la transparence de leur propriété ;**
- **Respecter, observer et garantir l'indépendance des juges dans l'exercice de leurs fonctions**, et veiller à ce que la justice soit rendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par des tribunaux indépendants et impartiaux, sans interférence indue dans les procédures judiciaires ;
- **Disposer d'un cadre normatif, institutionnel et judiciaire** visant à protéger les droits et les intérêts des lanceurs d'alertes et des acteurs agissant pour la transparence ;
- **Créer et veiller au maintien d'un cadre de dialogue ouvert et sécurisant entre majorité, opposition et société civile.**

À la communauté internationale

- **Mettre en place une conditionnalité des soutiens qu'elle apporte aux États sahéliens, à la bonne gouvernance, au respect des droits humains et à la démocratie**, en veillant à évaluer régulièrement l'effectivité et l'efficacité des mécanismes et textes mis en place ;
- **Contribuer au renforcement et à la protection des sociétés civiles indépendantes et des lanceurs d'alerte**, afin que ces acteurs soient en capacité de poursuivre leur travail de veille citoyenne et de contre-pouvoir ;
- **Accompagner les États sahéliens dans la révision de leurs législations afin que celles-ci soient pleinement conformes aux engagements internationaux en matière de démocratie, de bonne gouvernance, et de respect des droits humains.**

À la société civile

- **Renforcer les capacités de ses membres en termes de documentation et d'analyse de l'information pour limiter la propagation de fausses informations ;**
- **Étudier les textes nationaux et internationaux afin de bâtir une stratégie de plaidoyer percutante et efficace.**



TOURNONS LA PAGE

Baromètre de la démocratie au Sahel

Date de parution : septembre 2023

Rédaction : Tournons La Page

Design graphique : Bertrand Dejean